



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vaccination des jeunes de 11 ans qui entrent au collège

Question écrite n° 40807

Texte de la question

Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation des élèves entrants en sixième à l'occasion de cette rentrée scolaire, qui n'appartiennent pas à la catégorie d'âge des 12 à 17 ans pour lesquels la vaccination est actuellement autorisée. Ces nouveaux collégiens de 11 ans, non éligibles à la vaccination, se trouveront donc dans une situation singulière au regard de leurs camarades de cinquième, quatrième et troisième qui auront eux accès à la vaccination. La question se pose notamment pour les sorties scolaires susceptibles d'être organisées. Alors que les résultats des études cliniques menées par les laboratoires Pfizer et Moderna pour mesurer le bénéfice/risque du vaccin sur les jeunes de moins de 12 ans sont attendus d'ici la fin d'année 2021, elle souhaiterait savoir quand la vaccination sera ouverte pour les enfants de 11 ans.

Données clés

Auteur : [Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe](#)

Circonscription : Eure (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40807

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 août 2021](#), page 6482

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)